

ITE & PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Améliorez la performance énergétique de votre logement tout en respectant les règles d'urbanisme.

1. Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)



POURQUOI OPTER POUR L'ITE ?

- Améliore l'isolation et réduit la consommation énergétique ;
- Protège durablement votre façade des intempéries ;
- Valorise votre bien immobilier.

LES BONNES PRATIQUES

Le choix du bardage.

À éviter :

Les bardages de faible qualité imitant d'autres matériaux (PVC, faux bois) car ces matériaux vieillissent mal :

- **sensibilité aux UV** : décoloration, ternissement, fragilisation ;
- **déformations thermiques** : dilatation/contraction → fissures, ondulations ;
- **aspect plastique** peu valorisant ;
- **sensibilité aux chocs** : fragilité face aux impacts ou à la grêle ;
- **salissures** : accumulation de mousses et polluants dans les zones humides.

À privilégier :

- Les bardages en bois naturels (douglas, châtaignier) : lasurés (entretien tous les 5 ans) ou laissés bruts pour un effet grisé ;
- les bardages en aluminium laqué : optez pour des profils fins pour éviter un effet industriel ;
- La pose verticale est recommandée : meilleure évacuation des eaux de pluie et durabilité accrue.

Exemples de bardages bois :



Sélection de l'isolant.

Pour les **bâtiments anciens** (maçonnerie à la terre) : **interdiction des isolants non respirants** (ex. polystyrène) car il y a un risque d'humidité.

Dans tous les cas, **privilégier des isolants respirants** : fibre de bois, ouate de cellulose.

Détails techniques essentiels.

- L'acte notarié est obligatoire en cas de surplomb sur une mitoyenneté ;
- Il faut bien penser à traiter les ponts thermiques aux jonctions de façades isolées/non isolées ;
- Il faut protéger la tête de l'isolant avec une cornière si débord de toiture insuffisant ;
- L'épaisseur totale à prévoir (bardage + isolant) est d'environ 15 cm ;
- Si un ravalement est prévu, c'est le bon moment pour faire l'ITE ;
- L'enduit ciment est proscrit avant la pose car il empêche les murs de respirer :
 - si il est déjà présent, il doit être retiré ;
 - s'il est prévu après la pose, lui préférer un enduit à la chaux.
- Il vaut mieux préférer une ITE chevillée plutôt que collée ;
- Nous vous recommandons de toujours comparer plusieurs devis détaillés : un prix bas sans détail cache souvent une qualité moindre.

2. Panneaux photovoltaïques



POURQUOI CHOISIR L'ÉNERGIE SOLAIRE ?

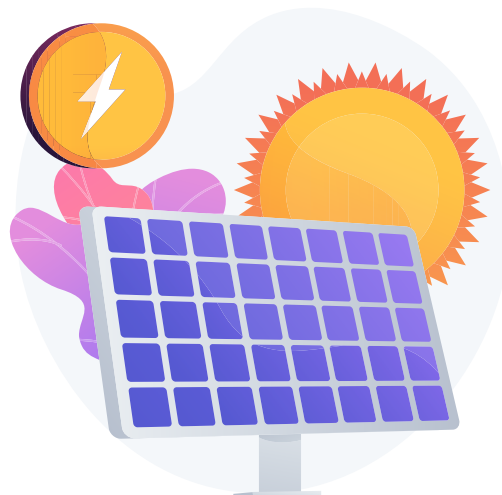
- Réduit votre facture d'électricité ;
- Valorise votre bien immobilier ;
- Contribut à la transition énergétique.

LES BONNES PRATIQUES D'INSTALLATION

- Respectez un calepinage soigné : groupement cohérent des panneaux, 3 lignes maximum ;
- Vérifiez la compatibilité avec la toiture et le PLUi ;
- Nous vous recommandons de faire appel à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour obtenir des aides.

LES POINTS DE VIGILANCE

- L'orientation nord est à proscrire ;
- La puissance recommandée est de 3 à 4 kWc selon vos besoins ;
- Évitez les entreprises hors région (risque de SAV difficile) ;
- Évitez les orientations/inclinaisons multiples ;
- Faites attention à l'étanchéité en cas d'intégration en toiture.



2. Démarches administratives & aides



URBANISME

- Le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire pour l'ITE et les panneaux photovoltaïques ;
- Vérifiez la réglementation locale auprès du service autorisations d'urbanisme : 02 96 62 55 57 - urbanisme@saint-brieuc.fr.

LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

- MaPrimeRénov'
- Éco-prêt à taux zéro
- Aides de l'Anah (sous conditions)
- Prime à l'autoconsommation photovoltaïque

QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS

- Ne signez aucun devis avant l'autorisation d'urbanisme obtenue ;
- Consultez des organismes neutres comme l'ALEC ou le CAUE pour un accompagnement ;
- Faites établir 2 à 3 devis détaillés pour comparer efficacement ;
- Méfiez-vous des offres trop attractives sans détail technique.

LES ACCOMPAGNEMENTS HUMAINS

Permanence du CAUE en mairie.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) tient une permanence en mairie afin d'aider les habitants à étudier toute intention de projet. Leur expertise permet d'apporter des conseils en matière de :

- Qualité d'usage
- Organisation des espaces et confort thermique
- Économie d'énergie
- Insertion architecturale dans le site

Contact : 02 96 62 55 57



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

Besoin d'un accompagnement ? L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) vous conseille gratuitement sur :

- L'analyse de vos devis
- L'optimisation des travaux
- Le montage de vos dossiers de subventions

Contact : 02 96 52 15 70